



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 10 novembre 2022

Etaients présents :

AMIOT Myriam (remplaçante de Christian SENECLAUZE), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (remplaçante de René AUDOUBERT), BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne, DA SILVA Sandra, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HO Bastien, KUBALA Christian, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane.

Etaients Excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DELMAS Pierre, ESCORIHUELA Daniel, GRYCZA Daniel, LIBRET LAUTARD Madeleine, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, RIAND Sandrine, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel.

Etaients Absents :

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à Denis TURREL), CONDIS Sylvette (pouvoir à Denis LAFARGUE), DANES Richard (pouvoir à Christian MURCIA), DELMAS Pierre (pouvoir à Daniel DEJEAN), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à Pascale MESBAH-LOURDE), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à Anne-marie NAYA), LIBRET-LAUTARD Madeleine (pouvoir à Sandra DA SILVA), MEDALE-GIARMARCHI Claire (pouvoir à Béatrice MAILHOL), PORTET Michel (pouvoir à Guy BARTHET), RIAND Sandrine (pouvoir donné à Stéphane BAROUSSE), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir à Yves CARON-JOURDA).

Secrétaire de séance : Roselyne CUSSOL

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 47

DÉLIBÉRATION C20221117_120 MOTION SUR LES FINANCES LOCALES

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter la motion tel qu'exposée ci-dessus.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20221117_121 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Volvestre tel que présenté en annexe de la présente délibération.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20221117_122 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE BAX

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Bax en vue de réaliser des travaux au logement communal « le Presbytère », à hauteur de 12 909 €,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20221117_123 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE LATOUR

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Latour en vue d'installer un système d'assainissement suite à la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement locatif, à hauteur de 5 206 €,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20221117_124 ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCE ÉTEINTE - BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées ci-dessus, pour un montant total de 106.22 € ;
- D'admettre en créance éteinte la somme exposée ci-dessus, pour un montant total de 496.70 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C2022117_125 PARTICIPATION À LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISÉE PAR LE CDG31 RELATIVE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De demander au CDG31 que la structure soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques suivants :

Santé

Prévoyance

Etant précisé que l'adhésion à toute convention de participation sera préalablement soumise au vote de l'assemblée délibérante au vu des résultats de la mise en concurrence réalisée par le CDG31 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C2022117_126 CRÉATION DE 6 POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté au service bâtiments/équipements, à partir du 07.12.2022, pour une durée d'un an,
 - 2 postes d'adjoint technique, à temps complet, affectés au service petite enfance, à partir du 01.03.2023, pour une durée d'un an,
 - 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté au service petite enfance, à partir du 01.02.2023, pour une durée d'un an,
 - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet, affecté au service petite enfance, à partir du 22.02.2023, pour une durée d'un an
 - 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet, affecté à la direction des ressources humaines du 14.03.2023 au 15.05.2023,
- **DE FIXER** la rémunération de ces emplois au 1^{er} échelon du grade correspondant ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C2022117_127 CRÉATION DE 3 POSTES DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 3 postes permanents appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, aux grades d'adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistant administratif des services techniques.
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- La modification du tableau des effectifs à compter du 17 novembre 2022 ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20221117_128 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 17 novembre 2022 :

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants	
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde	
Fonctionnel	DGS	1			1		0	
Administrative	Attaché hors classe	0			0		0	
	Attaché principal	1			1		0	
	Attaché territorial	4			3		1	
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1			1		0	
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	0			0		0	
	Rédacteur	0	1	28 H	0		1	
	Rédacteur	1			0	0	1	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	9			8		1	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2			1		1	
Adjoint administratif	4			3	0	1		
Technique	Ingénieur principal	1			1		0	
	Ingénieur territorial	1			0		1	
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3			1		2	
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	2			2		0	
	Technicien territorial	0			0		0	
	Agent de maîtrise principal	3			1		2	
	Agent de maîtrise	4			0	1	3	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	18			10		8	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		14	1	30 H	1		0
				1	32 H	1		0
				6	30 H	6		0
			1	28 H	1		0	
Adjoint technique		3	30 H	2		1		
	17			8		9		
Animation	Animateur	0			0	0	0	
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0			0	0	0	
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0			0	0	0	
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1	28 H	1		0	

	Adjoint d'animation	0			0	0	0
			1	20 H	1		0
Sociale et Médico- Sociale	Puéricultrice de classe normale	1				1	0
	Infirmier en soins généraux hors classe	1				1	0
	Infirmier en soins généraux	1	-	-	-	-	1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10			8		2
			1	28 H	1		0
	Educateur de jeunes enfants	6			2	1	3
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	23			20		3
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2			1		1
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			1		0
TOTAL COLLECTIVITE		147			100		47

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

47 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Affiché le 22 novembre à 09h00